

INTERNATIONAL DEVELOPMENT LAW ORGANIZATION (IDLO)
INVITATION À SOUMISSIONNER (ITB)

Référence : **ITB No. 004-SER-BF-2026**

Date: **August 31, 2026**

Cher Monsieur/Madame,

L'Organisation internationale de droit du développement (IDLO) vous invite à soumettre une offre pour **l'Impression et livraison des registres d'enquêtes et de recours, et des Registres des résumés d'audiences à Ouagadougou, au Burkina Faso**. Les exigences complètes sont décrites à l'annexe C.

Nous demandons également que votre offre soit soumise en utilisant le format spécifiquement détaillé aux annexes D, E et F.

Les offres soumises par courrier électronique doivent être limitées à un maximum de **10 Mo**, ne doivent pas contenir de virus et ne doivent pas être transmises deux fois, sous peine de rejet.

Les offres seront évaluées sur la base des critères définis à l'annexe B.

IDLO n'est pas tenue d'accepter une offre, ni d'attribuer un contrat, ni d'être responsable des coûts associés à la préparation et à la soumission d'une offre par un soumissionnaire, quel que soit le résultat ou le déroulement du processus de sélection.

IDLO encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts, en divulguant si l'un de son personnel a été impliqué dans la préparation des exigences, la conception des spécifications, les estimations de coûts et d'autres informations utilisées dans le cadre de cet Appel d'offres (ITB).

En soumettant une offre en réponse à cet Appel d'offre, les soumissionnaires confirment leur acceptation intégrale des Conditions générales de IDLO pour l'acquisition de biens, du Code de conduite des fournisseurs de IDLO et la Politique de paiement où le paiement est effectué dans les 30 jours après la livraison du service sur présentation d'une facture complète et correcte.

Cet appel d'offres comprend les annexes suivantes. Veuillez être guidé par ceux-ci lors de la préparation de votre offre :

a.	Instructions aux soumissionnaires	Annexe A
b.	Critères de sélection préliminaires	Annexe B
c.	Terme de Référence (TDR)	Annexe C
d.	Formulaire de soumission des offres	Annexe D
e.	Formulaire d'informations sur le soumissionnaire	Annexe E
f.	Bordereau de prix	Annexe F
g.	Conditions particulières du contrat de IDLO	Annexe G
h.	Conditions générales de IDLO pour l'acquisition de biens ou de services et Code de conduite des fournisseurs de IDLO	Annexe H

Pour toute question/clarification relative à cet appel d'offres avant la date limite de soumission des offres, veuillez contacter l'IDLO à l'adresse tenders@idlo.int et mentionner la clarification **Clarification ITB No. 004-SER-BF-2026** dans la section objet de votre e-mail.

Date limite de soumission des propositions :

Au plus tard : **September 18, 2026**

Temps : 15h00 heure locale de Rome, Italie (14h00, heure locale de Ouagadougou, Burkina Faso)

Merci et nous attendons avec impatience de recevoir votre offre.

Cordialement,

Organisation internationale de droit du développement | IDLO
Bureau du Burkina Faso

ANNEXE A
INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Considérations générales	Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres en détail. Des lacunes importantes dans la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent entraîner le rejet de l'offre. Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter des erreurs ou omissions contenues dans l'appel d'offres. Si de telles erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer IDLO.
2. Coût de l'offre	Le Soumissionnaire supportera tous les frais associés à la préparation et à la soumission de son offre. IDLO ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de la sollicitation.
3. Devise de l'offre	Les offres doivent être soumises exclusivement en XOF .
4. Language de l'offre	L'offre et toutes les correspondances et documents relatifs à l'offre échangés par le soumissionnaire avec IDLO doivent être rédigés en Français ou en Anglais.
5. Date limite de soumission des offres	L'offre doit être adressée à IDLO au plus tard Date: September 18, 2026 Time: 15h00 heure locale de Rome, Italie (14h00, heure locale de Ouagadougou, Burkina Faso) <i>Note : Les propositions soumises par courrier électronique doivent être limitées à un maximum de 10 Mo, sans virus et pas plus de deux transmissions par courrier électronique, sous peine de rejet des devis.</i>
6. Délai et lieu de livraison	Les biens seront livrées dans un délai de 45 jour calendaire après réception du bon de commande ou du contrat du bureau IDLO à Ouagadougou .
7. Le dédouanement, si nécessaire, sera effectué par :	☒ N/A
8. Exigence d'emballage spéciale ou contrôle de la température	☒ N/A
9. Documents composant l'offre	L'offre comprendra les éléments suivants : 1. Formulaire de soumission des offres (voir annexe D) ; 2. Formulaire sur le soumissionnaire (voir l'annexe E) 3. Bordereau de prix (Annexe F)
10. Contenu des documents de sollicitation	Le soumissionnaire doit examiner toutes les instructions, formulaires, termes et spécifications contenus dans les documents de sollicitation. Le non-respect de ces documents sera aux risques du soumissionnaire et affectera l'évaluation de son offre.

11. Clarification aux documents de sollicitation	Un soumissionnaire potentiel ayant besoin de clarification sur cet appel d'offres peut contacter IDLO par courrier électronique à l'adresse tenders@idlo.int au plus tard 72 heures avant la date limite de soumission. Veillez mentionner la Clarification ITB No. N-004-SER-BF-2026 dans la section objet de votre e-mail. Des copies écrites de la réponse de l'organisation (comprenant une explication de la demande de clarification mais mention du nom du fournisseur ayant posé la question) seront envoyées à tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents de sollicitation ou publiés sur le site Web de IDLO. Tout retard dans la réponse de IDLO ne sera pas utilisé comme motif pour prolonger le délai de soumission, à moins que IDLO ne détermine qu'une telle prolongation est nécessaire et communique un nouveau délai à tous les soumissionnaires.
12. Amendements des documents de sollicitation	A tout moment avant la date limite de soumission des offres, IDLO peut, pour quelque raison que ce soit, à sa propre initiative ou en réponse à une demande de clarification, modifier les documents de sollicitation par amendement. Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents de sollicitation seront informés par écrit de toutes les modifications apportées aux documents de sollicitation. Afin de donner aux soumissionnaires potentiels un délai raisonnable pour prendre en compte les modifications et préparer leurs offres, l'entité adjudicatrice de IDLO peut, à sa discrétion, prolonger la date limite de soumission des offres.
13. Format, signature, sceau, marquage et soumission des offres	L'offre doit être signée par le soumissionnaire ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à lier le soumissionnaire au contrat. Cette dernière autorisation sera appuyée par une procuration écrite accompagnant l'Offre. La soumission doit être soumise en utilisant le format détaillé aux annexes D, E et F. L'offre ne doit contenir aucune rature, sauf si cela est nécessaire pour corriger les erreurs commises par le Soumissionnaire, auquel cas ces corrections doivent être paraphées par la ou les personnes signant l'Offre. Avant la date limite stipulée, le Soumissionnaire devra envoyer un e-mail à l'adresse e-mail suivante : tenders@idlo.int avec pour objet : « Soumission pour l'ITB No. N-004-SER-BF-2026 »

14. Co-entreprise, consortium ou association	Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques qui formeront ou ont formé une co-entreprise (JV), un consortium ou une association pour l'offre, il devra confirmer dans son offre que : (i) Il a désigné une partie pour agir en tant que chef de file. Entité, dûment investie du pouvoir de lier juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association conjointement et solidairement, ce qui sera attesté par un accord dûment notarié entre les entités juridiques et soumis avec l'offre ; et (ii) Si le contrat leur est attribué, le contrat sera conclu par et entre IDLO et l'entité chef de file désignée, qui agira pour et au nom de toutes les entités membres composant la coentreprise. Après la date limite de soumission des offres, l'entité principale identifiée pour représenter la co-entreprise, le consortium ou l'association ne sera pas modifiée sans le consentement écrit préalable de IDLO. L'entité chef de file et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou de l'association doivent se conformer aux exigences décrites dans la section suivante en ce qui concerne la soumission d'une seule offre. La description de l'organisation du JV, du consortium ou de l'association doit clairement définir le rôle attendu de chacune des entités de la co-entreprise dans la réalisation des exigences de l'appel d'offres, à la fois dans l'offre et dans l'accord de co-entreprise, de consortium ou d'association. Toutes les entités qui composent la co-entreprise, le consortium ou l'association seront soumises à une évaluation d'éligibilité et de qualification par IDLO. Une JV, un consortium ou une association, dans la présentation de ses antécédents et de son expérience, doit clairement faire la distinction entre : a) Ceux qui ont été entrepris ensemble par la JV, le Consortium ou l'Association ; et b) Ceux qui ont été entrepris par les entités individuelles de la JV, du Consortium ou de l'Association. Les contrats antérieurs réalisés par des experts individuels travaillant à titre privé mais qui sont associés de manière permanente ou temporaire à l'une des entreprises membres ne peuvent pas être revendiqués comme étant l'expérience de la coentreprise, du consortium ou de l'association ou de celles de ses membres, mais doivent uniquement être revendiqués par les experts individuels eux-mêmes dans la présentation de leurs titres individuels. Les co-entreprises, les consortiums ou les associations sont encouragés pour les exigences multisectorielles de grande valeur lorsque l'éventail d'expertise et de ressources requis peut ne pas être disponible au sein d'une seule entreprise.
---	--

	La description de l'organisation de la co-entreprise, du consortium ou de l'association doit clairement définir le rôle attendu de chacune des entités de la co-entreprise dans la réalisation des exigences de l'appel d'offres, à la fois dans l'offre et dans l'accord de co-entreprise, de consortium ou d'association. Toutes les entités qui composent la co-entreprise, le consortium ou l'association seront soumises à une évaluation d'éligibilité et de qualification par IDLO.
15. Une seule Offre	Le soumissionnaire (y compris les membres individuels de toute co-entreprise) ne devra soumettre qu'une seule offre, soit en son propre nom, soit dans le cadre d'une co-entreprise. Les offres soumises par deux (2) soumissionnaires ou plus, et présentant les caractéristiques ci-après, seront toutes rejetées si: a) Ils ont au moins un associé contrôlant, un administrateur ou un actionnaire commun ; ou b) L'un d'entre eux reçoit ou a reçu une subvention directe ou indirecte de l'autre ou des autres ; ou c) Ils ont le même représentant légal aux fins du présent ITB ; ou d) Ils entretiennent entre eux une relation, directement ou par l'intermédiaire d'un tier, qui leurs donne accès à des informations sur l'offre d'un autre soumissionnaire ou la possibilité d'influencer celle-ci concernant ce processus d'appel d'offres ; e) Ils sont sous-traitants d'une autre offre, ou un sous-traitant d'une offre soumise qui également soumet une autre offre sous son nom comme soumissionnaire principal ; f) Ou certains membres du personnel clé proposés pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participent à plus d'une offre reçue pour ce processus d'appel d'offres. Cette condition relative au personnel, ne s'applique pas aux sous-traitants figurant dans plus d'une Offre.
16. Offres tardives	Toute offre reçue par IDLO après la date limite de soumission des offres, conformément à la clause « Date limite de soumission des offres », sera rejetée et renvoyée non ouverte ou détruite non ouverte si le retour ne peut être sécurisé ; sauf si l'offre a été envoyée par courrier électronique mais n'a pas été correctement reçu en raison de problèmes dans le système de messagerie de IDLO
17. Période de validité des offres	Toutes les offres seront valables 60 jours à compter de la date limite de soumission des offres. Dans des circonstances exceptionnelles, IDLO peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leur offre au-delà de ce qui a été initialement indiqué dans le présent appel d'offres. Les Soumissionnaires seront invités à confirmer la prolongation par écrit, sans aucune modification de quelque nature que ce soit à l'Offre. Les soumissionnaires peuvent choisir de ne pas prolonger la période de validité de l'offre à la demande de IDLO.
18. Modification et retrait des offres	Le soumissionnaire peut modifier/retraiter son offre après la soumission de l'offre, à condition qu'un avis écrit de retrait soit reçu par IDLO avant la date limite prescrite pour la soumission des offres.

	L'avis de modification/retrait du soumissionnaire doit être préparé, scellé, marqué et expédié conformément aux dispositions de la clause « Date limite de soumission des offres ». Aucune Offre ne pourra être modifiée ni retirée après la date limite de dépôt des Offres. Aucune Offre ne peut être modifiée/retirée dans l'intervalle entre la date limite de soumission des offres et l'expiration de la période de validité des offres spécifiée par le Soumissionnaire dans le Formulaire de soumission des offres.
19. Modification des offres	A tout moment avant la date limite de soumission des offres, IDLO peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à une clarification demandée par un soumissionnaire, modifier l'ITB sous la forme d'un amendement à l'ITB. Les amendements seront mis à la disposition de tous les soumissionnaires potentiels. Si la modification est substantielle, IDLO peut repousser la date limite de soumission des offres afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour intégrer la modification dans leurs offres.
20. Conférence préparatoire	☒ N/A
21. Droit d'accepter, de rejeter ou de rendre non recevable une ou toutes les offres	IDLO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de rendre toute ou partie des offres non recevables, d'annuler le processus de sollicitation et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du contrat, sans encourir aucune responsabilité, ou obligation d'informer le(s) soumissionnaire(s) concerné(s) des motifs de son action. En outre, IDLO ne sera pas obligée d'attribuer le marché à l'offre la moins chère.
22. Clarification des offres	Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, IDLO peut, à sa discrétion, demander au Soumissionnaire des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissement et la réponse doivent être formulées par écrit et aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne doit être demandée, proposée ou autorisée.
23. Evaluation des critères d'éligibilité et de qualification	De manière générale, les soumissionnaires qui répondent aux critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés : a) Ils ne figurent pas sur les listes de sanctions de IDLO (UE, États-Unis, ONU) ; b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières adéquates pour exécuter le contrat et tous les engagements commerciaux existants ; c) Ils disposent de l'expérience similaire, de l'expertise technique, de la capacité de production le cas échéant, des certifications

	de qualité, des procédures d'assurance qualité et d'autres ressources applicables à la fourniture des biens ou services requis ; d) Ils sont en mesure de se conformer pleinement aux Conditions générales du contrat de IDLO et au Code de conduite des fournisseurs de IDLO; e) Ils n'ont pas d'antécédents cohérents de décisions judiciaires/arbitrales contre le soumissionnaire ; f) Ils ont un historique de performances ponctuelles et satisfaisantes avec leurs clients.
24. Variation des prix	Les soumissionnaires ne doivent pas modifier leurs prix pour quelque raison que ce soit après la date limite de soumission et pendant que l'offre est encore valable.
25. Examen préliminaire	IDLO examinera les annexes D et E des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les documents ont été correctement signés et si l'offre est recevable.
26. Correction des erreurs	En cas de divergence entre le prix unitaire et le prix total, le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé par IDLO. Si le soumissionnaire n'accepte pas le prix final basé sur la correction des erreurs faite IDLO, son offre sera rejetée.
27. Vérification des informations du soumissionnaire (Due Diligence)	IDLO se réserve le droit de procéder à la vérification des informations visant à déterminer à sa satisfaction la validité des informations fournies par le soumissionnaire. Un tel exercice doit être entièrement documenté et peut inclure, sans s'y limiter, tout ou partie d'une combinaison des éléments suivants : a) Vérification de l'exactitude et de l'authenticité des informations fournies par le soumissionnaire ; b) Validation du degré de conformité aux exigences de l'ITB et aux critères d'évaluation sur la base de ce qui a été constaté jusqu'à présent par l'équipe d'évaluation ; c) Enquête et vérification des références auprès des entités gouvernementales ayant juridiction sur le soumissionnaire, ou auprès de clients précédents, ou de toute autre entité ayant pu faire affaire avec le soumissionnaire ; d) Enquête et vérification des références auprès des clients précédents sur l'exécution des contrats en cours ou terminés, y compris les inspections physiques des travaux antérieurs, si nécessaire ; e) Inspection physique des bureaux, succursales ou autres lieux où se déroulent les affaires du soumissionnaire, avec ou sans préavis au soumissionnaire ; f) Tout autre moyen que IDLO peut juger approprié, à tout moment du processus de sélection, avant l'attribution du contrat.

28. Receptivité des offres	IDLO déterminera la conformité substantielle de chaque offre à l'appel d'offres. Aux fins de la présente clause, une offre substantiellement conforme est celle qui est matériellement conforme aux exigences de l'offre et à toutes les conditions obligatoires contenues dans les documents de sollicitation. La détermination par IDLO de la conformité d'une offre est basée sur le contenu de l'offre elle-même, sans recours à des preuves extrinsèques.
29. Evaluation de l'offre	Toutes les offres éligibles sont évaluées si elles sont conformes, c'est-à-dire respectent ou dépassent les spécifications de l'appel d'offres.
30. Droit de modifier les exigences au moment de l'attribution	☒ Oui Au moment de l'attribution du contrat, IDLO se réserve le droit de modifier (augmenter ou diminuer) la quantité de marchandises, jusqu'à un maximum de vingt-cinq pour cent (25 %) de l'offre totale, sans aucune modification du prix unitaire ni des autres termes et conditions.
31. Attribution de contract	L'attribution du contrat sera accordée à la : a) Soumission ayant une documentation complète et pertinente conformément aux critères de sélection préliminaire (annexe B) ; b) Soumission contenant le formulaire de soumission des offres (annexe D) signé et tamponné ; c) Soumission contenant le formulaire d'informations sur le soumissionnaire (annexe E) ; d) Soumission contenant le bordereau de de prix (annexe F) signé et tamponné ; e) Offre la moins chère, la plus techniquement acceptable/conforme ;
32. Signature du contrat	Dans les cinq (5) jours calendaires à compter de la date de réception du contrat, le soumissionnaire retenu devra signer le contrat et le retourner à IDLO. Ne pas le faire peut constituer un motif suffisant pour l'annulation de l'attribution et la confiscation de la garantie de soumission, le cas échéant, et dans ce cas, IDLO pourra attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire classé ou lancer un nouvel appel d'offres.
33. Débriefing	Dans le cas où un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander un compte rendu à IDLO. Le but du débriefing est de discuter des forces et des faiblesses de l'offre du soumissionnaire, afin l'aider à améliorer ses futures offres pour les futures opportunités de passation de marchés de IDLO. Le contenu des autres offres et la façon dont elles se comparent à l'offre du soumissionnaire ne seront pas discutés.

34. Mécanisme de contestation des offres	Les soumissionnaires qui estiment avoir été traités injustement dans le cadre de la procédure de passation de marché de l'IDLO ou que cette procédure n'a pas respecté les principes d'équité, de transparence et d'égalité de traitement peuvent déposer une réclamation formelle auprès de IDLO. Pour ce faire, les fournisseurs doivent remplir le formulaire de réclamation de IDLO disponible à l'adresse suivante : https://www.idlo.int/procurement/contact-feedback et le soumettre par l'adresse électronique à bidprotest@idlo.int dans les dix (10) jours suivant la réception d'une lettre ou d'un courriel de refus confirmant le rejet de leur candidature. Toutes les réclamations seront traitées de manière confidentielle et impartiale.
35. Condition de paiement	IDLO effectuera le paiement dans les 30 jours après réception et acceptation de toutes les marchandises et sur présentation de la facture par le fournisseur.
36. Conditions générales et code de conduite des fournisseurs	Tout contrat ou bon de commande qui sera signé à la suite du présent appel d'offres sera soumis aux conditions générales de IDLO et au code de conduite des fournisseurs joints en annexe H. Le simple fait de soumettre une offre implique que le soumissionnaire accepte les deux annexes dans leur intégralité.
37. Dommages et intérêts	☒ Oui - En cas de retard de la fourniture des <u>biens</u>, IDLO sera en droit de réclamer des dommages-intérêts au contractant conformément à l'article 23 des conditions générales. Les dommages-intérêts pour qualité inférieure ou non-conformité aux spécifications des marchandises seront évalués au cas par cas en fonction de la gravité du problème, déterminée uniquement par l'OIDD. L'application de ces dispositions relative aux dommages-intérêts ne dégagera pas l'entrepreneur de ses obligations ou responsabilités en vertu du présent contrat.
38. Offre partielle	☒ Non autorisé (Tout ou rien)

ANNEXE B
CRITÈRES D'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRES

A. CRITÈRES MINIMAUX D'ÉLIGIBILITÉ

Sujet	Critère	Exigence de soumission des Documents
ÉLIGIBILITÉ		
Statut légal	Le soumissionnaire est une entité légalement enregistrée.	Dernier certificat d'enregistrement d'entreprise (RCCM)
Exigence fiscales	Le fournisseur est enregistré auprès de l'autorité fiscale du pays concerné.	Certificat de conformité fiscale valide (IFU & ASF)
Éligibilité	Le fournisseur n'est ni suspendu, ni radié, ni autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale conformément à la clause 22 de l'annexe A du présent ITB.	Lettre d'auto-attestation
Historique des litiges	Aucun historique de décisions judiciaires/ arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Lettre d'auto-attestation
Faillite	N'a pas déclaré faillite, n'est pas impliqué dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre, et il n'y a aucun jugement ou action en justice en cours contre le soumissionnaire qui pourrait nuire à ses opérations dans un avenir proche.	Lettre d'auto-attestation
Certificats et licences	- Documents d'existence légale - Autres documents obligatoires	- Carte Professionnelle de Commerçant (CPC) ou Carte d'Artisan ; - Notification d'immatriculation à la CNSS (Caisse Nationale de Sécurité Sociale) ; - Fiche de localisation visée par l'administration fiscale ; - Le profil de l'entreprise indiquant le périmètre relatif aux services de conception et d'impression

B. CRITERE DE QUALIFICATION

QUALIFICATION		
Expérience précédente	Minimum de 3 contrats de valeur, de nature et de complexité similaires mis en œuvre au cours des 5 dernières années. <i>(Pour une co-entreprise/un consortium/une association, toutes les parties doivent répondre cumulativement à cette exigence).</i>	3 exemplaires de bons de commande ou de contrats de nature et de complexité similaires, conclus au cours des 5 dernières années, avec adresses électroniques et numéros de téléphone pour vérification.
Situation financière	Chiffre d'affaires annuel moyen minimum de XOF 5 000 000 XOF sur les 3 dernières années. <i>(Pour les coentreprises, consortiums et associations, l'ensemble des parties doit satisfaire à cette exigence.)</i> Le soumissionnaire doit démontrer la solidité de sa situation financière actuelle et indiquer sa rentabilité prévisionnelle à long terme en fournissant des états financiers audités (bilans, y compris toutes les notes annexes, et comptes de résultat) pour les 3 dernières années. <i>(Pour les coentreprises, consortiums et associations, l'ensemble des parties doit satisfaire à cette exigence.)</i>	Etats financiers audités des 3 dernières années (2025-2024-2023) ou relevés bancaires
Capacité financière	Au moins 3 exemplaires de bons de commande ou de contrats exécutés au cours des 3 dernières années et dont la valeur moyenne est égale à 50 % du prix de son offre ; <i>(Pour les coentreprises, consortiums ou associations, toutes les parties doivent satisfaire cumulativement à cette exigence).</i>	Fournissez 3 exemplaires de bons de commande ou de contrats dont la valeur moyenne est égale à 50 % du prix de l'offre.

ANNEXE C

SPECIFICATION TECHNIQUE

1. REGISTRES DES REQUETES ET DE RECOURS

Spécification techniques minimum de IDLO	
Registre format	35 x 27.5 cm
Nombre de page	300 pages /registre
Papier intérieur	Papier offset blanc de 80g/m ² Papier quadrillé
Couverture	Carton rigide ou rembourré (minimum 300g/m ²) avec pelliculage mat ou brillant ou recouverte d'un tissu pour protéger le registre des manipulations fréquentes
Reliure	Cousue et collée (reliure reliante de type registre comptable)
Page de garde	Mention de l'intitulé du registre ("Registre des Requetes et Recours")
Folios numérotés	Numéro de page visible en haut de chaque page
Tableau des champs	Numéro d'ordre
	Date de réception
	Identité du demandeur
	Objet de la requête /référence de la décision attaquée
	Adresse
	Signature
Finition	Impression : Encre noire (monochrome), traits de grille nets et réguliers
	Reliure finale : Pages solidement fixées pour empêcher toute substitution de feuillet
Pied de page	GUIDE DE REMPLISSAGE N° ORDRE : Numéro d'enregistrement de la plainte, requête ou recours ; DATE DE RECEPTION : Jour, mois et année à laquelle la requête ou le recours a été reçue ; IDENTITE DU DEMANDEUR : Nom et prénom (s) du demandeur ; OBJET DE LA REQUETE / REFENCE DE LA DECISION ATTAQUEE : Description du problème ou de la réclamation s'il s'agit d'une requête introductive d'instance) ou date et numéro du procès - verbal (s'il y a lieu d'un recours introduit contre une décision rendue par une instance inférieure) ADRESSE : Téléphone, adresse ou autre moyen pour joindre le demandeur ; SIGNATURE : Empreinte ou insigne du demandeur.
Quantité	1312

2. REGISTRES DES RESUMES D'AUDIENCES

Spécification techniques minimum de IDLO	
Registre format	35 x 27.5 cm
Nombre de page	300 pages /registre
Papier intérieur	Papier offset blanc de 80g/m ² Papier quadrillé
Couverture	Carton rigide ou rembourré (minimum 300g/m ²) avec pelliculage mat ou brillant ou recouverte d'un tissu pour protéger le registre des manipulations fréquentes
Reliure	Cousue et collée (reliure reliante de type registre comptable)
Page de garde	Mention de l'intitulé du registre ("Registre des Requetes et Recours")
Folios numérotés	Numéro de page visible en haut de chaque page
Tableau des champs	Date de l'audience
	Identité des parties
	Résumés des débats et mesures prises
Finition	Impression : Encre noire (monochrome), traits de grille nets et réguliers
	Reliure finale : Pages solidement fixées pour empêcher toute substitution de feuillet

Pied de page	GUIDE DE REMPLISSAGE DATE DE L'AUDIENCE : Jour, mois et année à laquelle l'audience a été tenue ; IDENTITE DES PARTIES : Nom et prénom (s) du demandeur et du défenseur ; RESUME DES DEBATS : Points essentiels discutés lors de l'audience et mesures prises
Quantité	1312

Autres exigences : capacité de production :

Avant la signature du contrat avec un fournisseur qualifié, une visite sera organisée par le personnel de l'IDLO en vue de :

- Vérifier la capacité du fournisseur à produire et/ou reproduire des documents complexes combinant texte, grandes feuilles pliées (A3/A2) et des volumes importants ;
- Vérifier son expérience en matière de production des registres ou autres documents ayant les mêmes exigences.

Image d'illustration en annexe :

- Annexe 1 : Registre des requêtes et recours
- Annexe 2 : Registre des résumés d'audience
- Annexe 3 : Page de garde et reliure

ANNEXE D
FORMULAIRE DE SOUMISSION DES OFFRES

Ce formulaire doit être soumis en utilisant le papier à en-tête officiel du fournisseur dans le format spécifié ci-dessous)

Cher Monsieur/Madame,

Après avoir examiné les documents de l'appel d'offres, dont nous accusons réception, nous, soussignés, proposons de fournir des **Biens** pour un montant de **[INSÉRER LE MONTANT ET LA DEVISE]**, tel que déterminé conformément au barème des prix (Annexe F) ci-joint et faisant partie intégrante de la présente offre.

Si notre offre est retenue, nous nous engageons à commencer et à achever la prestation de tous les services spécifiés dans le contrat dans les délais impartis.

Nous acceptons de respecter cette offre pendant une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des plis fixée dans l'appel d'offres. Cette offre restera valable et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de ce délai.

Nous acceptons intégralement les conditions générales de l'IDLO ainsi que sa politique de paiement, qui prévoit un règlement dans les 30 jours suivant la prestation du service, sur présentation d'une facture complète et conforme.

Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter les offres que vous pourriez recevoir.

Entreprise/Organisation : _____

Nom: _____

Titre: _____

Date: **Select date**

Signature: _____

Dûment autorisé à signer cette offre

ANNEXE E
FORMULAIRE D'INFORMATION DU SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur:	[Insérer le Nom du fournisseur]	Date:	Select date
Référence ITB:	ITB No 004-SER-BF-2026		
Nom légal du soumissionnaire	[Completer]		
Adresse legale	[Completer]		
Année d'enregistrement	[Completer]		
Informations sur le représentant autorisé du soumissionnaire	Nom: [Completer] Titre: [Completer] Numéro de Téléphone : [Completer] Email: [Completer]		
Êtes-vous un fournisseur de IDLO ?	☐ Oui ☐ Non Si Oui, [insérer le numéro vendor de IDLO]		
Pays	[Completer]		
Nombre d'employés à temps plein	[Completer]		
Certification d'assurance qualité (par exemple ISO 9000 ou équivalent) (si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Completer]		
Votre entreprise est-elle titulaire d'une certification telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalente liée à l'environnement ? (Si oui, fournissez une copie du certificat valide) :	[Completer]		
Personne de contact que IDLO peut contacter pour les demandes de clarifications lors de l'évaluation des offres.	Name: [Complete] Title: [Complete] Telephone numbers: [Complete] Email: [Complete]		
Veuillez joindre les documents suivants :	• Certificat d'immatriculation/d'enregistrement (RCCM) ; • Attestation de conformité fiscale (IFU et ASF) valide ; • Lettre d'auto-attestation ; • Carte de commerçant professionnel (CPC) ou carte d'artisan ; • Notification d'inscription à la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale) ; • Fiche de situation certifiée par les autorités fiscales ; • Profil de l'entreprise précisant son activité de conception et d'impression ; • 3 exemplaires de bons de commande ou de contrats de nature et de complexité similaires, conclus au cours des 5 dernières années, avec adresses électroniques et numéro de téléphone pour vérification ; • États financiers audités des 3 derniers exercices (2025-2024-2023) ou relevés bancaires ; • Fournir 3 exemplaires de bons de commande ou de contrats dont la valeur moyenne représente 50 % du prix de son offre.		

FORMULAIRE D'AUTO-ATTESTATION

Référence : (ITB No 004-SER-BF-2026)

Je soussigné(e) atteste par la présente que le soumissionnaire n'est ni suspendu, ni exclu, ni déclaré inéligible par une organisation des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale, conformément à l'Annexe A, Section 23 du présent Appel d'offres.

Je soussigné(e) atteste par la présente qu'aucune décision de justice ou sentence arbitrale n'a été rendue contre le soumissionnaire au cours des trois dernières années.

Je soussigné(e) atteste par la présente que le soumissionnaire n'a pas fait l'objet d'une déclaration de faillite, n'est pas en procédure de faillite ou de mise sous administration judiciaire, et qu'aucune décision de justice ni action en justice n'est en cours contre le soumissionnaire et susceptible de nuire à ses activités dans un avenir prévisible.

Je confirme que nous n'avons aucun conflit d'intérêts en lien avec ce processus de passation de marché.

Toutes les informations et tous les documents fournis avec notre offre/proposition sont complets, véridiques et exacts. Nous reconnaissons que toute fausse déclaration ou omission d'information pertinente peut entraîner la disqualification ou la résiliation du contrat.

La présente déclaration sur l'honneur est faite au nom de (Nom du soumissionnaire) et dûment signée par son représentant autorisé.

Entreprise/Organisation : _____

Nom (Nom complet) : _____

Fonction (Poste) : _____

Adresse postale de l'entreprise : _____

Adresse courriel : _____

Date : _____

Signature : _____

Cachet/sceau de l'entreprise (le cas échéant) _____

ANNEXE F

BORDEREAU DE PRIX

Le barème des prix doit comporter un détail des coûts. Veuillez fournir des chiffres distincts pour chaque groupe fonctionnel ou catégorie.

Si le service comprend un équipement, le barème des prix doit inclure les options d'achat et de location. IDLO se réserve le droit de louer ou d'acquérir directement l'équipement auprès du soumissionnaire.

Le format du tableau ci-dessous doit être utilisé pour l'établissement du barème des prix. Ce format inclut des dépenses spécifiques, qui peuvent être facultatives ou non, mais sont fournies à titre d'exemple.

Tableau 1 : Offre de fourniture de biens/services conformes aux spécifications et exigences techniques

1. REGISTRES DES ENQUÊTES ET DES RECOURS

N°	Description	Unité de mesure	Qté	Conformité aux spécifications techniques de l'annexe B	Prix Unitaire en XOF	Prix Total en XOF
1.	Registres des enquêtes et des recours	Unité	1312	☐ Conforme ☐ Non conforme. Spécifications alternatives proposées (veuillez joindre)		
Coût total des registres						
Taxes/TVA (___ %) (le cas échéant)						
Total général						

2. REGISTRES DES RÉSUMÉS D'AUDIENCE

N°	Description	Unité de mesure	Qté	Conformité aux spécifications techniques de l'annexe B	Prix Unitaire en XOF	Prix Total en XOF
3.	Registres des résumés d'audience	Unité	1312	☐ Conforme ☐ Non conforme. Spécifications alternatives proposées (veuillez joindre)		
Coût total des registres						
Taxes/TVA (___ %) (le cas échéant)						
Total général						

Tableau 2 : Offre de services après-vente et autres conditions

Autres Information	Réponses		
	<i>Oui, nous nous conformerons.</i>	<i>Non, nous ne pouvons pas nous conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous conformer à cette proposition, veuillez indiquer une contre-proposition.</i>
Délai de livraison : 45 jours calendaires après réception du bon de commande			
Adresse de livraison : Bureau IDLO à Ouagadougou			

Nom, fonction et signature du soumissionnaire	Cachet du soumissionnaire
<i>Dûment autorisé à signer la présente offre</i> <i>Date de l'appel d'offres</i>	

ANNEXE H
CONDITIONS GENERALES DE IDLO POUR L'ACHAT DE BIENS OU DE SERVICES
ET
CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS IDLO

Toute soumission de proposition impliquera l'acceptation inconditionnelle des Conditions générales de IDLO pour les biens et services et l'adhésion au Code de conduite des fournisseurs.

Les documents sont disponibles sur le site Web des achats de IDLO:

https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general_terms_and_conditions_for_goods_august_2020.pdf

https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/general_terms_and_conditions_for_services_feb_2022.pdf

<https://www.idlo.int/sites/default/files/documents/idlo-supplier-code-of-conduct.pdf>